

SÉANCE DU 4 MAI 2020

Session régulière du conseil, sous la présidence de madame Sylvie Lapointe, mairesse, tenue exceptionnellement à huis clos par vidéoconférence le 4 mai 2020 à 19h30, conformément à l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec daté du 15 mars 2020, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Madame Louise Gosselin, conseillère du district 1
Monsieur Mario Gendron, conseiller du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Monsieur Michel Mercier, conseiller du district 6

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier, et monsieur René Roy, technicien à la direction et au greffe.

- A) Présences et ouverture de la séance du 4 mai 2020, par madame Sylvie Lapointe, mairesse.**
- B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 4 mai 2020.**
- C) Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 avril 2020.**
- D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail du 28 avril 2020 (reportée).**
- E) Période de questions.**
- F) Correspondance.**
- G) Autres sujets - Activités de proximité.**
 - 1) LNA Laforest Nova Aqua, paiement d'honoraires professionnels, recherche en eau secteur Johnville.
 - 2) Transvision Cookshire inc., demande d'aide financière au gouvernement fédéral dans le cadre du programme « Comblent le fossé numérique au Canada – Fond CRTC » – Appui au projet de mise en place d'un nouveau réseau de télécommunication sur certains chemins du territoire de Cookshire-Eaton.
 - 3) Construction d'une nouvelle station d'épuration pour le secteur Johnville - Adjudication d'un contrat.
 - 4) Achat d'abat-poussière, saison 2020 – Adjudication d'un contrat.
 - 5) Financement temporaire – *Règlement numéro 257-2019 décrétant la construction d'une nouvelle station d'épuration pour le secteur Johnville et autres travaux connexes et autorisant un emprunt pour en payer une partie du coût.*

- 6) Financement temporaire – *Règlement numéro 261-2019 décrétant des dépenses et un emprunt au montant de 124 500 \$ pour la mise à niveau des parcs et espaces verts.*
- 7) Financement temporaire – *Règlement 270-2020 décrétant une dépense de 320 000 \$ et un emprunt de 320 000 \$ pour combler le déficit accumulé au 31 décembre 2019.*
- 8) Implantation des services municipaux, Le Boisé de Cookshire (phases III et phase IV) - Remboursement des frais selon l'entente.
- 9) Manoir de l'eau vive – Servitude de passage entre l'hôtel de ville et le projet d'agrandissement.
- 10) Demande d'autorisation CPTAQ, Ferme Denis et Diane Raymond – Renouvellement du permis d'exploitation d'une gravière.
- 11) Demande d'autorisation CPTAQ, Les cultures asm SENC, Samuel Lanctôt – Vente d'un lot à son voisin.
- 12) Demande d'autorisation CPTAQ, J.P. Dionne et fils inc. – Échange de parcelles de terrain.
- 13) Demande d'autorisation CPTAQ, J.P. Dionne et fils inc. – Droits acquis (voir projet de modification de zonage de Cookshire 269-2020).
- 14) Ressources humaines, service des loisirs – Embauche d'une coordonnatrice aux camps de jour pour l'année 2020.
- 15) Embauche des sauveteurs pour la piscine municipale de Cookshire, saison 2020.
- 16) Destruction de documents selon le calendrier de conservation émis par le Guide de gestion des documents municipaux – Rénovation de l'ancien centre communautaire de Johnville (dossier 403-150).
- 17) Programme d'emploi d'été Canada – Demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités.
- 18) Chemin Winslow, implantation d'une ligne électrique au frais du propriétaire du terrain à l'extrémité.
- 19) *Règlement numéro 269-2020 amendant le règlement de zonage numéro 416-01 de Cookshire afin de revoir les dispositions relatives aux droits acquis – Adoption du premier projet.*
- 20) Désignation d'un acte prioritaire – *Règlement numéro 269-2020 amendant le règlement de zonage numéro 416-01 de Cookshire afin de revoir les dispositions relatives aux droits acquis.*
- 21) Désignation d'un acte prioritaire – *Règlement numéro 267-2020 amendant le Règlement de zonage no 371-2000 du Canton Eaton afin d'autoriser les résidences de tourisme dans la zone rurale RU-4.*
- 22) Services exp, paiement d'honoraires professionnels – Station d'épuration secteur Johnville.
- 23) CLD du Haut-Saint-François - Requête pour aide financière pour les entreprises (COVID-19).
- 24) COGESAF, adhésion 2020-2021.

- 25) Groupe Transvision réseau inc., servitude de télécommunication sur les chemins Jordan Hill et Mitchell.
- 26) Services exp – Offre de service pour une servitude de conduite d'eau potable concernant la source d'eau au Parc écoforestier de Johnville.
- 27) Cain Lamarre, avocats, paiement d'honoraires professionnels – Dossier Église essénienne chrétienne.
- 28) Demande d'exclusion de la zone agricole à la CPTAQ – Camping Coop familiale du Prévert.
- 29) Architech Design, paiement d'honoraires professionnels – Dossier des casernes des secteurs de Sawyerville et de Johnville.
- 30) Dépôt par la trésorière des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité au 30 avril 2020.
- 31) RCGT, paiement d'honoraires professionnels pour l'audit de l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 (33 814,19 \$).
- 32) Entretien des plates-bandes 2020, adjudication d'un contrat.
- 33) Respect de la réglementation concernant l'interdiction de la circulation des véhicules lourds.
- 34) Service des travaux publics – Achat et financement de véhicules.
- 35) Mise à niveau des infrastructures récréatives et sportives – Projets priorité 1.
- 36) Désignation d'un acte prioritaire – Demande de dérogation mineure 2020-03-004 de monsieur Frédéric Lapierre, 3-5 rue Lisée, différentes marges de recul et dimension du garage.
- 37) Jardin communautaire de Sawyerville – Aide financière 2020.

H) Autres sujets - Activités d'agglomération.

I) Propositions des membres du conseil.

J) Avis de motion.

- 1) *Règlement numéro 269-2020 amendant le règlement de zonage numéro 416-01 de Cookshire afin de revoir les dispositions relatives aux droits acquis.*
- 2) *Règlement 270-2020 décrétant une dépense de 320 000 \$ et un emprunt de 320 000 \$ pour combler le déficit accumulé au 31 décembre 2019.*

K) Étude et adoption de règlements.

L) Comptes du mois.

M) Varia.

N) Période de questions.

O) Ajournement ou clôture de la séance.

A) Présences et ouverture de la séance du 4 mai 2020 par madame Sylvie Lapointe, mairesse.

Madame Sylvie Lapointe, mairesse, déclare l'ouverture de la présente séance du 4 mai 2020 à 19h30, laquelle est tenue exceptionnellement à huis clos par vidéoconférence conformément à l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec daté du 15 mars 2020.

B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 4 mai 2020.

Résolution 2020-05-7331

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 4 mai 2020 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 avril 2020.

Résolution 2020-05-7332

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 6 avril 2020 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail tenue à distance le 28 avril 2020.

Reporté.

E) Période de questions.

Considérant la fermeture au public des séances du conseil municipal telle qu'édictee par les mesures gouvernementales pour la COVID-19 et suivant les recommandations de la FQM et l'UMQ, la publication sur les deux sites internet de la Ville du présent ordre de jour a été faite le mercredi 29 avril 2020.

Aucune question à répondre en l'occurrence.

F) Correspondance.

Résolution 2020-05-7333

Fédérale

1. (aucune);

Provinciale

2. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN) (volet 1) – Avis d'octroi d'un montant de

30 000 \$;

3. MTQ – COVID-19, report des dépôts des nouvelles demandes d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale;
4. Marie-Claude Bibeau, députés – COVID-19, guide des ressources disponibles.

Municipale

5. MMQ – Rapport annuel 2019;
6. MRC du Haut-Saint-François – Report de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes; COVID-19, données statistiques du Haut-Saint-François;
7. Valoris – Dépôt du rapport global d'une étude d'impact sur l'environnement dans le cadre de la demande d'agrandissement du LET de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke;

Scolaire

8. (aucune);

Associations

9. Société canadienne du cancer – Campagne de la jonquille virtuelle;
10. Table de concertation en sécurité alimentaire du Haut-Saint-François – Invitation à deux rencontres, le 1^{er} avril et le 30 avril de 8h30 à 12h00 à la salle communautaire des Chevaliers, situé au 143, rue St-Pierre à East Angus;
11. Continuum HSF – Publication du feuillet Ressources du Haut-Saint-François;

Offres de service

12. (aucune).

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu que la correspondance soit versée aux archives municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G) Autres sujets - Activités de proximité.

- 1) LNA Hydrogéologie Environnement, paiement d'honoraires professionnels, recherche en eau secteur Johnville.

Résolution 2020-05-7334

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement de 4 258,67 \$ (incluant les taxes) pour la facture de LNA Hydrogéologie Environnement, concernant la recherche en eau dans le secteur Johnville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Transvision Cookshire inc., demande d'aide financière au gouvernement fédéral dans le cadre du programme « Comblent le fossé numérique au Canada – Fond CRTC » – Appui au projet de mise en place d'un nouveau réseau de télécommunication sur certains chemins du territoire de Cookshire-Eaton.

Résolution 2020-05-7335

CONSIDÉRANT la demande d'appui de Transvision Cookshire inc., relativement à une demande d'aide financière au gouvernement fédéral dans le cadre du programme « Comblent le fossé numérique au Canada – Fond CRTC »;

CONSIDÉRANT que l'aide financière demandée par Transvision Cookshire inc. permettrait de desservir une cinquantaine de résidences dans la partie est de la municipalité ce qui représente un faible pourcentage des secteurs non desservis;

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François travaille présentement avec une entreprise qui pourra desservir la totalité des secteurs non desservis sur l'ensemble des territoires des municipalités du Haut-Saint-François;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Louise Gosselin et résolu d'offrir un appui exclusif à la MRC du Haut-Saint-François afin de ne pas compromettre les visées du projet global et ainsi, ne pas donner suite à la demande d'appui de Transvision Cookshire inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Construction d'une nouvelle station d'épuration pour le secteur Johnville - Adjudication d'un contrat.

Résolution 2020-05-7336

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour la construction d'une nouvelle station d'épuration pour le secteur Johnville, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre (prix incluant les taxes) :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)	Ordre
T.G. C. inc.	1 684 000,00 \$	1
Grondin Excavation	1 796 625,02 \$	2
Comco Entrepreneurs en bâtiment	1 850 522,63 \$	3
Entreprises G.N.P. inc.	1 869 396,92 \$	4
Excavation M. Toulouse INC.	1 890 074,03 \$	5
Eurovia Québec Construction inc.	2 097 649,88 \$	6

CONSIDÉRANT la recommandation de Yves Gagnon, ingénieur, Services exp, datée du 28 avril 2020;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu :

QUE le contrat pour la construction d'une nouvelle station d'épuration pour le secteur Johnville, au montant de 1 684 000,00 \$ (incluant les taxes) soit adjugé à T. G. C. inc., conformément à leur soumission ouverte le 23 avril

2020 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Achat d'abat-poussière, saison 2020 – Adjudication d'un contrat.

Résolution 2020-05-7337

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'achat d'abat-poussière 2020, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

	Prix au litre sans épandage (\$/l)	Prix au litre avec épandage (\$/l)	Total sans épandage incluant taxes (\$)
Somavrac c.c	0,2746	0,3052	91 559,19
Les entreprises Bourget inc.	0,3000	0,3300	110 031,08
Multi Route inc.	0,3740	0,3890	124 701,89

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu d'adjuger le contrat d'approvisionnement d'abat-poussière 2020 à Somavrac c.c., pour un montant de 91 559,19 \$ (incluant les taxes), conformément à leur soumission ouverte le 23 avril 2020 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Financement temporaire – *Règlement numéro 257-2019 décrétant la construction d'une nouvelle station d'épuration pour le secteur Johnville et autres travaux connexes et autorisant un emprunt pour en payer une partie du coût.*

Résolution 2020-05-7338

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser la direction à procéder à un emprunt temporaire, dans le cadre du *Règlement numéro 257-2019 décrétant la construction d'une nouvelle station d'épuration pour le secteur Johnville et autres travaux connexes et autorisant un emprunt pour en payer une partie du coût*, selon les dispositions prévues à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*.

La mairesse et le directeur général sont autorisés à signer tout document relatif à cet emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Financement temporaire – *Règlement numéro 261-2019 décrétant des dépenses et un emprunt au montant de 124 500 \$ pour la mise à niveau des parcs et espaces verts.*

Résolution 2020-05-7339

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'autoriser la direction à procéder à un emprunt temporaire, dans le cadre du *Règlement numéro 261-2019 décrétant des dépenses et un emprunt au montant de 124 500 \$ pour la mise à niveau des parcs et espaces verts*, selon les dispositions prévues à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*.

La mairesse et le directeur général sont autorisés à signer tout document relatif à cet emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Financement temporaire – *Règlement 270-2020 décrétant une dépense de 320 000 \$ et un emprunt de 320 000 \$ pour combler le déficit accumulé au 31 décembre 2019.*

Résolution 2020-05-7340

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'autoriser la direction à procéder à un emprunt temporaire, dans le cadre du *Règlement 270-2020 décrétant une dépense de 320 000 \$ et un emprunt de 320 000 \$ pour combler le déficit accumulé au 31 décembre 2019*, selon les dispositions prévues à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*.

La mairesse et le directeur général sont autorisés à signer tout document relatif à cet emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Implantation des services municipaux, Le Boisé de Cookshire (phases III et phase IV) - Remboursement des frais selon l'entente.

Résolution 2020-05-7341

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'autoriser le remboursement au montant de 2 450 \$ (incluant les taxes) pour les phases III et IV du développement Le Boisé de Cookshire inc. selon les termes de l'entente intervenue entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Manoir de l'eau vive – Servitude de passage entre l'hôtel de ville et le projet d'agrandissement.

Résolution 2020-05-7342

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'autoriser la mairesse et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer le contrat de servitude avec le Manoir de l'eau vive pour un droit de passage sur le lot 4 487 277.

Les frais reliés à cette servitude sont assumés par le Manoir de l'eau vive.

Ce contrat de servitude est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) Demande d'autorisation CPTAQ, Ferme Denis et Diane Raymond – Renouvellement du permis d'exploitation d'une gravière et sablière.

Résolution 2020-05-7343

CONSIDÉRANT que Ferme Denis et Diane Raymond s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour renouveler l'autorisation d'exploitation d'une gravière et sablière sur le lot 4 486 553, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cette gravière et sablière est située dans la zone agricole A-2 et est conforme au règlement de zonage 371-2000, chapitre IX, article 9.2.1 pour l'exploitation d'une gravière et sablière à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que l'autorisation recherchée n'aura pas de contraintes, ni d'effets négatifs sur les activités agricoles du secteur ou sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu que conseil municipal accepte d'appuyer la demande présentée par Ferme Denis et Diane Raymond pour obtenir de la CPTAQ une autorisation pour le renouvellement d'un permis d'exploitation d'une gravière et sablière sur le lot 4 486 553 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) Demande d'autorisation CPTAQ, Les cultures asm SENC, Samuel Lanctôt – Vente d'un lot à son voisin.

Résolution 2020-05-7344

CONSIDÉRANT que Les cultures asm SENC s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aliéner le lot 2 129 098 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 23,4 ha;

CONSIDÉRANT que le demandeur désire vendre le lot 2 129 098 au producteur forestier voisin;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable;

CONSIDÉRANT que la demande ne vise pas l'ajout d'une résidence;

CONSIDÉRANT que l'autorisation ne modifierait pas les caractéristiques du milieu;

CONSIDÉRANT que les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants sont nulles;

CONSIDÉRANT que l'autorisation ne viendrait pas altérer l'homogénéité de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas atteinte à l'intégrité de la zone agricole;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu que le conseil municipal accepte d'appuyer la demande présentée par Les cultures asm SENC pour obtenir de la CPTAQ une autorisation afin d'aliéner le lot 2 129 098 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 23,4 ha.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12) Demande d'autorisation CPTAQ, J. P. Dionne et fils inc. – Échange de parcelles de terrain.

Résolution 2020-05-7345

CONSIDÉRANT que J. P. Dionne et fils inc. s'adresse à la Commission de

protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour procéder à un échange d'une parcelle de terrain de deux lots agricoles contigus appartenant au demandeur;

CONSIDÉRANT que le demandeur désire faire l'échange de cette parcelle de terrain pour permettre d'agrandir le garage où s'effectue l'entretien et la réparation de la machinerie agricole;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable;

CONSIDÉRANT que la demande ne vise l'ajout d'une résidence;

CONSIDÉRANT que l'autorisation ne modifierait pas les caractéristiques du milieu;

CONSIDÉRANT que les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants sont nulles;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas atteinte à l'intégrité de la zone agricole;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que le conseil municipal accepte d'appuyer la demande présentée par J. P. Dionne et fils inc. pour obtenir de la CPTAQ une autorisation afin de procéder à un échange d'une parcelle de terrain de deux lots agricoles contigus appartenant au demandeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Demande d'autorisation CPTAQ, J. P. Dionne et fils inc. – Droits acquis (voir projet de modification de zonage de Cookshire 269-2020).

Résolution 2020-05-7346

CONSIDÉRANT que J. P. Dionne et fils inc. s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour agrandir une zone déjà autorisée (décision 063600) d'un usage non agricole afin de permettre le développement du centre de transformation de légumes locaux sur un terrain de 20 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le demandeur désire agrandir le poste de conditionnement de l'entreprise pour répondre aux besoins en mécanisation des procédés de même que pour les normes de production de ce secteur d'activités;

CONSIDÉRANT qu'aucun espace n'est disponible hors de la zone agricole dans le milieu pouvant répondre à tous les besoins de l'entreprise (espace, valorisation des sous-produits, accès aux produits, main d'œuvre);

CONSIDÉRANT que la demande n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme, mais il existe un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement adopté fait l'objet d'un avis de la MRC de Haut-Saint-François indiquant que la modification envisagée serait conforme au schéma d'aménagement ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT que l'objet de la demande ne constitue pas un immeuble

protégé qui génère des distances séparatrices relatives aux installations d'élevages;

CONSIDÉRANT que l'autorisation ne modifierait pas les caractéristiques du milieu;

CONSIDÉRANT que les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants sont nulles;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas atteinte à l'intégrité de la zone agricole;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu que le conseil municipal accepte d'appuyer la demande présentée par J. P. Dionne et fils inc. pour obtenir de la CPTAQ une autorisation afin d'agrandir le poste de conditionnement de l'entreprise pour répondre aux besoins en mécanisation des procédés de même que pour les normes de production de ce secteur d'activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Ressources humaines, service des loisirs – Embauche d'une coordonnatrice aux camps de jour pour l'année 2020.

Résolution 2020-05-7347

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

DE créer un poste de coordonnateur/coordonnatrice pour les camps de jour 2020 selon les modalités suivantes :

- du 10 mai au 31 mai : 7 heures par semaine;
- du 1^{er} juin au 28 août : 35 heures par semaine.

QUE le taux horaire sera de 18,75 \$;

QUE le conseil nomme à ce poste madame Tricia Montminy en date des présentes;

QUE le conseil adopte, à titre de description de tâches, le document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui prévoit également les autres conditions applicables à cette employée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Embauche des sauveteurs pour la piscine municipale de Cookshire, saison 2020.

Résolution 2020-05-7348

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Louise Gosselin, il est résolu de retenir, pour la surveillance de la piscine municipale de Cookshire, saison estivale 2020, les services de :

Xavier Gagnon	Sauveteur	20.25 \$
---------------	-----------	----------

L'engagement des sauveteurs est conditionnel à l'ouverture de la piscine municipale suite aux directives du gouvernement dans le contexte de la COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16) Destruction de documents selon le calendrier de conservation émis par le Guide de gestion des documents municipaux – Rénovation de l'ancien centre communautaire de Johnville (dossier 403-150).

Résolution 2020-05-7349

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton souhaite procéder à la destruction de documents;

CONSIDÉRANT que la destruction de ces documents respecte le calendrier de conservation présenté dans le Guide de gestion des documents municipaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu d'autoriser la destruction des documents suivants :

Description	Classification	Année
Rénovation centre communautaire Johnville	403-150	2010

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 17) Programme d'emploi d'été Canada – Demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités.

Résolution 2020-05-7350

CONSIDÉRANT que le programme Emplois d'été Canada offre une contribution financière aux employeurs afin de créer des emplois d'été intéressants pour des jeunes âgés entre 15 à 30 ans, tout en renforçant les économies et les collectivités locales;

CONSIDÉRANT que ce programme est en vigueur depuis fort longtemps et que le pourcentage de subvention pouvant être accordé aux municipalités est le même depuis le début de ce programme;

CONSIDÉRANT que les organismes sans but lucratif peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 100 % du salaire horaire minimum;

CONSIDÉRANT que les employeurs du secteur public peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 50 % du salaire horaire minimum;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Canada reconnaît les municipalités enregistrées comme des donataires reconnus;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton demande au Gouvernement du Canada une augmentation du pourcentage de financement pour le programme Emplois d'été Canada afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif ;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton demande l'appui de toutes les MRC et toutes les municipalités du Québec;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton demande l'appui de la FQM ;

DEMANDE aux MRC et aux municipalités de transmettre leur appui à la présente demande au député fédéral de leur circonscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18) Chemin Winslow, implantation d'une ligne électrique au frais du propriétaire du terrain à l'extrémité.

Résolution 2020-05-7351

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'une ligne électrique pour alimenter en électricité la propriété de madame Isabelle Duchesne et monsieur Nicolas van der Heyden à l'extrémité du chemin Winslow;

CONSIDÉRANT le certificat de localisation préparé par Danick Lessard, arpenteur-géomètre, qui confirme que les poteaux sont localisés dans l'emprise du chemin Winslow;

CONSIDÉRANT que tous les coûts d'implantation de la ligne électrique sont assumés par madame Isabelle Duchesne et monsieur Nicolas van der Heyden;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu d'autoriser l'implantation d'une ligne électrique sur le chemin Winslow aux frais de madame Isabelle Duchesne et monsieur Nicolas van der Heyden.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19) *Règlement numéro 269-2020 amendant le règlement de zonage numéro 416-01 de Cookshire afin de revoir les dispositions relatives aux droits acquis* – Adoption du premier projet.

Résolution 2020-05-7352

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'adopter le premier projet du *Règlement numéro 269-2020 amendant le règlement de zonage numéro 416-01 de Cookshire afin de revoir les dispositions relatives aux droits acquis*.

Le présent projet de règlement numéro 269-2020 aura pour objet d'inclure des dispositions relatives aux droits acquis, notamment quant à la superficie maximale qu'un usage dérogatoire peut être agrandi;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. L'assemblée publique de consultation sera remplacée par un appel de commentaires écrits, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 22 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 20) Désignation d'un acte prioritaire – *Règlement numéro 269-2020 amendant le règlement de zonage numéro 416-01 de Cookshire afin de revoir les dispositions relatives aux droits acquis*.

Résolution 2020-05-7353

CONSIDÉRANT que le conseil municipal déclare comme étant prioritaire la modification du zonage décrite dans le *Règlement numéro 269-2020*

amendant le règlement de zonage numéro 416-01 de Cookshire afin de revoir les dispositions relatives aux droits acquis, conformément à l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020;

CONSIDÉRANT que pour qu'un projet soit déclaré prioritaire, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a établi certains critères d'analyse;

CONSIDÉRANT que le règlement de modification du zonage doit être en relation avec un projet qui contribue à la santé et la sécurité publique ou à la protection de l'environnement, qui représente une opportunité économique importante pour la collectivité ou encore qui bénéficie d'un soutien populaire important. Ces critères ne sont toutefois pas exhaustifs. (Source : MAMH);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE le conseil municipal déclare, pour le *Règlement numéro 269-2020 amendant le règlement de zonage numéro 416-01 de Cookshire afin de revoir les dispositions relatives aux droits acquis*, faisant l'objet d'une assemblée publique de consultation, qu'il est prioritaire en vertu des critères d'analyse établis par le MAMH et remplace ainsi le processus d'adoption dudit règlement (assemblée publique de consultation) par un appel de commentaires écrits, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 22 mars 2020;

QUE le premier projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance régulière du 4 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21) Désignation d'un acte prioritaire – *Règlement numéro 267-2020 amendant le Règlement de zonage no 371-2000 du Canton Eaton afin d'autoriser les résidences de tourisme dans la zone rurale RU-4.*

Résolution 2020-05-7354

CONSIDÉRANT que le conseil municipal déclare comme étant prioritaire la modification du zonage décrite dans le *Règlement numéro 267-2020 amendant le Règlement de zonage no 371-2000 du Canton Eaton afin d'autoriser les résidences de tourisme dans la zone rurale RU-4*, conformément à l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020;

CONSIDÉRANT que pour qu'un projet soit déclaré prioritaire, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a établi certains critères d'analyse;

CONSIDÉRANT que le règlement de modification du zonage doit être en relation avec un projet qui contribue à la santé et la sécurité publique ou à la protection de l'environnement, qui représente une opportunité économique importante pour la collectivité ou encore qui bénéficie d'un soutien populaire important. Ces critères ne sont toutefois pas exhaustifs. (Source : MAMH);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE le conseil municipal déclare, pour le *Règlement numéro 267-2020 amendant le Règlement de zonage no 371-2000 du Canton Eaton afin d'autoriser les résidences de tourisme dans la zone rurale RU-4* faisant l'objet

d'une assemblée publique de consultation, qu'il est prioritaire en vertu des critères d'analyse établis par le MAMH et remplace ainsi le processus d'adoption dudit règlement (assemblée publique de consultation) par un appel de commentaires écrits, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 22 mars 2020;

QUE le premier projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance régulière du 2 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 22) Services exp, paiement d'honoraires professionnels – Station d'épuration secteur Johnville.

Résolution 2020-05-7355

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement de 10 574,83 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Services exp inc. concernant la nouvelle station d'épuration du secteur Johnville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 23) CLD du Haut-Saint-François - Requête pour aide financière pour les entreprises (COVID-19).

La mairesse contactera le CLD du Haut-Saint-François pour favoriser l'accès à des capitaux pour maintenir, consolider ou relancer les activités des entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19.

- 24) COGESAF, adhésion 2020-2021.

Résolution 2020-05-7356

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu :

QUE le conseil autorise le paiement de 75 \$ pour l'adhésion de la Ville de Cookshire-Eaton au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) pour 2020-2021;

QUE le conseiller Roger Thibault soit nommé pour représenter la municipalité sur ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 25) Groupe Transvision réseau inc., servitude de télécommunication sur les chemins Jordan Hill et Mitchell.

Résolution 2020-05-7357

CONSIDÉRANT que le Groupe Transvision réseau inc. s'adresse à la municipalité pour avoir l'autorisation d'enfourer un câble pour le prolongement de leur réseau dans différents tronçons des emprises des chemins Jordan Hill et Mitchell tel que décrit au plan en annexe;

CONSIDÉRANT que ces travaux visent à améliorer la desserte en télécommunication;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé

par le conseiller Mario Gendron et résolu d'autoriser le Groupe Transvision réseau inc. à enfouir leur réseau dans différents tronçons des emprises des chemins Jordan Hill et Mitchell aux conditions suivantes :

- qu'une signalisation respectant les normes du MTQ soit appliquée durant la durée des travaux;
- que les travaux soient exécutés en respectant les règles de l'art.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 26) Services exp – Offre de service pour une servitude de conduite d'eau potable concernant la source d'eau au Parc écoforestier de Johnville.

Résolution 2020-05-7358

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'accepter l'offre de service de Services exp inc. datée du 27 avril 2020 au montant de 2 000 \$ (taxes applicables en sus) pour une servitude de conduite d'eau potable concernant la source d'eau au Parc écoforestier de Johnville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 27) Cain Lamarre, avocats, paiement d'honoraires professionnels – Dossier Église essénienne chrétienne.

Résolution 2020-05-7359

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Louise Gosselin, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 10 364,13 \$ (taxes incluses) concernant les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l., concernant le dossier de l'Église essénienne chrétienne.

Le conseil convient de rencontrer le député concernant ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 28) Demande d'exclusion de la zone agricole à la CPTAQ – Camping Coop familiale du Prévert.

Résolution 2020-05-7360

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 4 486 965 du Cadastre du Québec pour agrandir le stationnement du Camping Co-op familiale du Prévert de Birchton servant aux usagers et aux visiteurs;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été évaluée en fonction des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT que l'emplacement visé n'a aucun potentiel agricole, en raison de sa proximité directe avec le camping situé en zone non agricole et en raison des champs d'épuration actuellement utilisés;

CONSIDÉRANT que les lots avoisinants, quant à eux, sont constitués de boisés marécageux et du terrain de camping;

CONSIDÉRANT que tel que ci-dessus mentionné, l'emplacement visé n'a

aucun potentiel agricole, en raison de sa proximité directe avec le camping situé en zone non agricole et en raison des champs d'épuration actuellement utilisés;

CONSIDÉRANT que certaines activités agricoles sont déjà présentes à proximité du camping et ce dernier est tout de même bien implanté dans la région;

CONSIDÉRANT que la configuration des lieux (notamment quant à la proximité de la zone blanche et de la zone verte) ne permettrait pas une nouvelle utilisation agricole sur l'emplacement visé, pas plus que l'expansion d'une activité déjà établie;

CONSIDÉRANT que relativement aux inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles et à l'espace qui doit être laissé libre entre les constructions et/ou les usages différents découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 113 al. 2 (4°) de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet faisant l'objet des présentes aurait un impact négligeable sur ces distances à respecter, puisqu'il ne ferait qu'agrandir faiblement l'utilisation déjà établie en zone blanche;

CONSIDÉRANT le conseil municipal est d'avis que l'emplacement visé par la demande constitue celui ayant le moins d'impact sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT que tel que ci-dessus mentionné, le projet faisant l'objet des présentes aurait un impact négligeable sur les lois et règlements en matière d'environnement, puisqu'il ne ferait qu'agrandir faiblement l'utilisation déjà établie en zone blanche;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas non plus d'espace disponible sur la partie non zonée agricole appartenant au camping, celui-ci est pleinement aménagé et aucun espace n'est disponible pour des stationnements;

CONSIDÉRANT que le camping est déjà bien établi dans la région et fait partie intégrante du portrait régional;

CONSIDÉRANT que le projet visé par la présente demande ne ferait qu'agrandir faiblement l'utilisation déjà établie en zone blanche et l'agrandissement du site n'aurait aucun effet sur les ressources en eau du territoire de la région;

CONSIDÉRANT que les champs d'épuration érigés dans l'emplacement visé ne permettent déjà pas l'utilisation du sol à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT qu'une bonne partie de l'emplacement visé est déjà inutilisable pour des fins d'agriculture en raison des champs d'épuration et du boisé marécageux;

CONSIDÉRANT que la configuration des lieux (notamment quant à la proximité de la zone blanche et de la zone verte) ne permettrait pas une nouvelle utilisation agricole sur l'emplacement visé, pas plus que l'expansion d'une activité déjà établie, que ce soit pour la culture ou l'érection de nouvelles propriétés foncières;

CONSIDÉRANT que le Camping Co-op familiale du Prévert de Birchton est une institution très bien établie dans la région de Cookshire-Eaton et contribue fortement au développement socio-économique régional;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, un espace approprié disponible aux fins visées par les présentes;

CONSIDÉRANT que la demande n'est pas conforme au schéma d'aménagement révisé en ce qui a trait à la délimitation du périmètre d'urbanisation, mais que la MRC adoptera un projet de règlement visant à modifier le périmètre d'urbanisation si la CPTAQ autorise la demande d'exclusion;

CONSIDÉRANT que la demande n'est pas conforme à la réglementation municipale, toutefois suite à une décision favorable de la CPTAQ dans ce dossier, et suite à la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Saint-François, la Ville de Cookshire-Eaton procèdera à une modification de son plan d'urbanisme et de son règlement de zonage pour permettre la réalisation du projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton adresse une demande à la CPTAQ pour exclure de la zone agricole une partie du lot 4 486 965 du Cadastre du Québec pour agrandir le site du Camping Co-op familiale du Prévert de Birchton;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton adresse également cette demande d'exclusion à la MRC du Haut-Saint-François et à l'Union des producteurs agricoles aux fins d'obtenir de ces organismes les appuis et recommandations au soutien de la demande;

QUE ce conseil appuie la demande d'exclusion et recommande l'acceptation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le tout comme amplement décrit dans le document préparé par Chabot Pomerleau et associés et d'autoriser monsieur Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier, à signer le document pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29) Architech Design, paiement d'honoraires professionnels – Dossier des casernes des secteurs de Sawyerville et de Johnville.

Résolution 2020-05-7361

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 1 724,63 \$ (taxes incluses) pour les factures de Architech Design inc. concernant les casernes de Sawyerville et de Johnville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30) Dépôt par la trésorière des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité au 30 avril 2020.

Dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité au 30 avril 2019.

31) RCGT, paiement d'honoraires professionnels pour l'audit de l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

Résolution 2020-05-7362

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 33 814,19 \$

(taxes incluses) pour les factures de RCGT concernant l'audit de l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32) Entretien des plates-bandes 2020, adjudication d'un contrat.

Résolution 2020-05-7363

Proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'adjuger le contrat d'entretien des plates-bandes pour l'année 2020 à la Pépinière Amanda-Joe pour un montant de 6 780 \$ (taxes applicables en sus) selon l'offre de service datée du 27 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33) Respect de la réglementation concernant l'interdiction de la circulation des véhicules lourds.

Le ministère des Transports sera contacté pour apporter une surveillance particulière des véhicules lourds sur le réseau municipal.

34) Service des travaux publics – Achat et financement d'un camion F550.

Résolution 2020-05-7364

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'achat d'un camion Ford F550, 4 roues motrices, 2019, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre (prix avant taxes):

Automobile Val Estrie Ford	69 599,00 \$
Deragon Ford	72 450,00 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu d'adjuger le contrat d'achat d'un camion Ford F550, 4 roues motrices, 2019, au montant de 69 599,00 \$ (avant taxes) à Automobile Val Estrie Ford, conformément à sa soumission ouverte le 26 mars 2020 et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer cette dépense par voie de crédit-bail sur 96 mois avec option d'achat de 1,00 \$ à la fin du terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2020-05-7365

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton («la VILLE») a procédé par appel d'offres pour l'achat d'un camion Ford F550, 4 roues motrices, 2019, lequel a été adjugé à Automobile Val Estrie Ford en vertu de la résolution 2020-05-7364 pour un montant de 69 599,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE la VILLE dans cette même résolution, a autorisé le directeur général / secrétaire-trésorier à effectuer cette dépense par voie de crédit-bail sur 96 mois avec option d'achat de 1,00 \$ à la fin du terme;

ATTENDU QUE la proposition de REXCAP sur 96 mois au taux de 4.14 % avec valeur résiduelle de 1,00 \$, plus des frais de dossier de 250,00 \$ (avant taxes) s'est avérée acceptable et souhaitable;

ATTENDU QUE REXCAP en tant que courtier/agent de placement, place ses

risques auprès de grandes banques canadiennes offrant les meilleures conditions et que selon sa proposition du 30 mars 2020, la Banque Royale du Canada aurait offert les meilleures conditions sur le marché actuel, cette dernière agissant comme locateur contractuel pour cette opération de crédit-bail;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu :

QUE la proposition de financement est faite conjointement par REXCAP et Crédit-Bail Banque Royale, cette dernière agissant comme crédit-bailleur contractuel pour cette opération de financement;

QUE la présente résolution confirme que madame Sylvie Lapointe, mairesse, et monsieur Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier, ont tous les pouvoirs nécessaires et l'autorisation d'exécuter tous les documents pertinents pour donner effet à l'opération de crédit-bail de 69 599,00 \$ avec la Banque Royale du Canada dont copies des documents contractuels seront disponibles lors de la signature des documents pertinents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2020-05-7366

CONSIDÉRANT que des demandes de soumissions sur invitation ont été faites pour l'achat d'une camionnette 2019;

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres, le soumissionnaire suivant a déposé une offre (taxes incluses):

Thibaut GM	44 282,62 \$
------------	--------------

CONSIDÉRANT que la municipalité désire financer cet achat;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu :

QUE la municipalité procède à l'achat d'une camionnette GM Sierra 2019 tel que proposé par Thibault GM, au montant de 38 515.00 \$ plus taxes, 44 282,62 \$ (taxes incluses), pour une dépense nette de 40 435.94 \$, conformément à sa soumission ouverte le 26 mars 2020 et aux documents d'appel d'offres;

QUE la municipalité accepte l'offre de financement datée du 30 mars 2020 de Crédit municipal & manufacturier REXCAP inc. et Banque Royale du Canada agissant comme financier, sous la formule de financement à un taux fixe annuel de 4.14 % pour une période de 96 mois (8 ans), plus frais de dossier de 250.00 \$ sans taxes;

QUE madame Sylvie Lapointe, mairesse, et monsieur Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer tout document relatif à cet achat et son financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

35) Mise à niveau des infrastructures récréatives et sportives – Projets priorité 1.

Les projets de priorité 1 sont décrits à l'annexe du *Règlement numéro 261-2019 décrétant des dépenses et un emprunt au montant de 124 500 \$ pour la mise à niveau des parcs et espaces verts.*

- 36) Désignation d'un acte prioritaire – Demande de dérogation mineure 2020-03-004 de monsieur Frédéric Lapierre, 5 rue Lisée, différentes marges de recul et dimension du garage.

Résolution 2020-05-7368

CONSIDÉRANT que le conseil municipal déclare comme étant prioritaire la demande de dérogation mineure 2020-03-004 de monsieur Frédéric Lapierre, 5 rue Lisée, concernant différentes marges de recul et dimension du garage, conformément à l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020;

CONSIDÉRANT que pour qu'un projet soit déclaré prioritaire, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a établi certains critères d'analyse;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure doit être en relation avec un projet qui contribue à la santé et la sécurité publique ou à la protection de l'environnement, qui représente une opportunité économique importante pour la collectivité ou encore qui bénéficie d'un soutien populaire important. Ces critères ne sont toutefois pas exhaustifs. (Source : MAMH);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu :

QUE le conseil municipal déclare, pour la demande de dérogation mineure 2020-03-004 de monsieur Frédéric Lapierre, 5 rue Lisée, concernant différentes marges de recul et dimension du garage, faisant l'objet d'une consultation lors d'une séance du conseil, qu'il est prioritaire en vertu des critères d'analyse établis par le MAMH et remplace ainsi le processus d'adoption de ladite demande (séance du conseil municipal) par un appel de commentaires écrits, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 22 mars 2020;

QUE le premier projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance régulière du 4 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 37) Jardin communautaire de Sawyerville – Aide financière 2020.

Résolution 2020-05-7369

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu :

QU'une aide financière de 3 000 \$ soit accordée au Jardin communautaire de Sawyerville pour leurs activités de l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H) Autres sujets - Activités d'agglomération.

Aucun.

I) Propositions des membres du conseil.

Aucune.

J) Avis de motion.

- 3) *Règlement numéro 269-2020 amendant le règlement de zonage numéro 416-01 de Cookshire afin de revoir les dispositions relatives aux droits acquis.*

Résolution 2020-05-7370

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Mercier qu'il présentera à une prochaine séance un règlement amendant le règlement de zonage numéro 416-01 de Cookshire afin de revoir les dispositions relatives aux droits acquis.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

- 4) *Règlement 270-2020 décrétant une dépense de 320 000 \$ et un emprunt de 320 000 \$ pour combler le déficit accumulé au 31 décembre 2019.*

Résolution 2020-05-7371

Par la présente, le conseiller Mario Gendron :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement numéro 270-2020 décrétant une dépense de 320 000 \$ et un emprunt de 320 000 \$ pour combler le déficit accumulé au 31 décembre 2019;*
- dépose le projet du *Règlement numéro 270-2020 décrétant une dépense de 320 000 \$ et un emprunt de 320 000 \$ pour combler le déficit accumulé au 31 décembre 2019.*

K) Étude et adoption de règlements.

L) Comptes du mois

Résolution 2020-05-7372

Compte salaires

106 748,05 \$

Compte général

202000429 (I)	HYDRO QUÉBEC	17 609,04 \$
202000430 (I)	BELL CANADA	1 543,55 \$
202000431 (I)	TELMATIK	221,98 \$
202000432 (I)	SCIES À CHAÎNE CLAUDE CARRIER INC.	740,40 \$
202000433 (I)	GRAVIERE BOUCHARD INC.	3 525,59 \$
202000434 (I)	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	1 045,20 \$
202000435 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	2 706,29 \$
202000436 (I)	IMPRESSIONS HAUT-ST-FRANÇOIS	1 522,18 \$
202000437 (I)	LES ENTREPRISES DOLBEC COOKSHIRE	1 663,51 \$
202000438 (I)	ÉPICERIE JOHNVILLE ENR.	1 858,33 \$
202000439 (I)	MEUNERIE SAWYERVILLE INC.	7,42 \$
202000440 (I)	DÉPANNEUR LACHANCE	24,11 \$
202000441 (I)	VILLE DE EAST-ANGUS	27 417,49 \$
202000442 (I)	SUPERIOR SANY SOLUTIONS	1 877,74 \$
202000443 (I)	STAPLES AVANTAGE AFFAIRES	589,18 \$
202000444 (I)	PAGNETDU CANADA INC.	25,89 \$

202000445 (I)	FEDERATION QUEBECOISE DES	143,72 \$
202000446 (I)	CONSTRUCTION DJL INC.	1 252,08 \$
202000447 (I)	PUROLATOR	12,31 \$
202000449 (I)	THIBAUT & ASSOCIÉS	395,98 \$
202000450 (I)	HYDRAULIQUE CT	2 234,12 \$
202000451 (I)	EUROFINS ENVIRONEX	616,28 \$
202000452 (I)	PREVIMED INC.	81,79 \$
202000453 (I)	BOUCHARD MATÉRIAUX INC.	2 235,61 \$
202000454 (I)	CMP MAYER INC.	692,72 \$
202000455 (I)	ACSIQ	1 281,97 \$
202000456 (I)	SLIC	52,88 \$
202000457 (I)	TERMINIX CANADA	260,46 \$
202000458 (I)	TRANSVISION COOKSHIRE INC.	1 313,63 \$
202000459 (I)	UWP - UNITED WELDING PROCESSES	4 099,21 \$
202000460 (I)	DUMAS ET FILS PIÈCES D'AUTOS	28,74 \$
202000461 (I)	LE GROUPE ADE ESTRIE INC.	638,11 \$
202000462 (I)	TARDIF DIESEL INC.	1 476,55 \$
202000463 (I)	LABRIE ENVIRONNEMENTAL INC.	269,73 \$
202000464 (I)	8025-GROUPE EPICIERS ANGUS INC	83,12 \$
202000465 (I)	FRANÇOISE RUEL	308,25 \$
202000466 (I)	PITNEY WORKS	4 775,48 \$
202000467 (I)	MÉLANIE AUDET	9,95 \$
202000468 (I)	GENERAL BEARING SERVICE INC.	268,20 \$
202000469 (I)	LES TRANSPORTS STANLEY TAYLOR	2 951,02 \$
202000470 (I)	JASMIN LEVESQUE	480,99 \$
202000471 (I)	RÉGIE INTERMUNICIPALE EAST ANGUS	1 846,80 \$
202000472 (I)	SERRURIER HARMER	1 622,05 \$
202000473 (I)	CÂBLE-AXION DIGITEL INC.	341,00 \$
202000474 (I)	MMQ	2 500,00 \$
202000475 (I)	TRED'SI INC.	190,29 \$
202000476 (I)	LES PNEUS ROBERT BERNARD	1 009,58 \$
202000477 (I)	PORTES MACKIE INC.	2 191,42 \$
202000478 (I)	SERVICE D'ENTRETIEN DE LUMIERES DE	3 772,91 \$
202000479 (I)	MICANIC INC	23 799,83 \$
202000480 (I)	GESTION LESSARD SHANK SENC	250,00 \$
202000481 (I)	L'ENTREPOT DU TRAVAILLEUR	2 234,83 \$
202000482 (I)	SHRED-IT INTERNATIONNALE ULC	153,12 \$
202000483 (I)	PIÈCES D'AUTOS ANGUS	2 092,80 \$
202000484 (I)	REGIE INTERMUNICIPALE INCENDIE	201,84 \$
202000485 (I)	RCC SHERBROOKE INC.	45,94 \$
202000486 (I)	ROUILLARD REMORQUAGE INC.	2 839,88 \$
202000487 (I)	FORTIN SECURITE MEDIC INC.	435,51 \$
202000488 (I)	CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC.	1 715,49 \$
202000489 (I)	ZOLL MEDICAL CANADA INC.	869,86 \$
202000490 (I)	PLACE AUX JEUNES DU H.S.F	1 084,00 \$
202000491 (I)	CHARLES DIONNE	11,30 \$
202000492 (I)	PIERRE CHOUINARD & FILS	2 719,76 \$
202000493 (I)	ENTREPRISES DACEL SENC	459,90 \$
202000494 (I)	JEAN-FRANÇOIS POMERLEAU	107,02 \$
202000495 (I)	IMPRESSION MOREAU INC.	1 299,22 \$
202000496 (I)	PROCAMESTRIE INC	29,86 \$
202000497 (I)	DANY LANDRY	166,94 \$
202000498 (I)	TURCO-SHANK CONSTRUCTION	1 880,75 \$
202000499 (I)	RESTAURANT CAFÉ CENTRAL	93,62 \$
202000500 (I)	GARAGE NIELSEN ET FILS (SHELL)	725,25 \$
202000501 (I)	CAMPAGNA, MICHEL	50,82 \$
202000502 (I)	CJS ELECTRIQUE INC.	1 971,17 \$
202000503 (I)	LES IMMEUBLES JOCELYNE TANGUAY	26,95 \$
202000504 (I)	SUPERIEUR PROPANE INC.	1 147,30 \$
202000505 (I)	DIR.DE LA GESTION DU FONDS DU	35,35 \$
202000507 (I)	ÉLECTRO-CONCEPT P.B.L. INC.	760,21 \$
202000508 (I)	GROUPE CAPITALE MÉDIAS	1 753,61 \$
202000509 (I)	PHARMACIE COOKSHIRE INC.	395,20 \$
202000510 (I)	INFORMATIQUE INPRO	3 580,96 \$
202000511 (I)	CENTRE D'EXTINCTEUR SL	1 001,63 \$
202000512 (I)	CENTRE LOCATION IDEALE ENR.	1 124,29 \$

202000513 (I)	RAFALE HYDRAU-MÉCANIQUE INC.	2 760,64 \$
202000514 (I)	LES POMPES R. FONTAINE	4 048,11 \$
202000515 (I)	NETREVOLUTION	84,85 \$
202000516 (I)	CENTRE DE RENOVATION G. DOYON	12,40 \$
202000517 (I)	CLAUDE BROUSSEAU	2 759,72 \$
202000518 (I)	ENERGIR	343,93 \$
202000519 (I)	VALORIS - RÉGIE HSF ET SHERBROOKE	44 158,55 \$
202000520 (I)	DISTRIBUTIONS MICHEL FILLION	373,80 \$
202000521 (I)	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	6 855,09 \$
202000522 (I)	ALARME SHERBROOKE INC.	189,71 \$
202000523 (I)	WEL.COM INFORMATIQUE	250,63 \$
202000524 (I)	MACPEK INC.	15 474,73 \$
202000525 (I)	DISTRIBUTION PRAXAIR	1 295,42 \$
202000526 (I)	RONALD THIBAUT CHEVROLET	143,66 \$
202000527 (I)	DEZIEL HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE	386,71 \$
202000528 (I)	GILLES L'HEUREUX	135,30 \$
202000529 (I)	FONTAINE ÉLECTRONIQUE	32,34 \$
202000530 (I)	AUDIOBEC	496,66 \$
202000531 (I)	LOCALISATION BOIS-FRANCS INC.	2 466,21 \$
202000532 (I)	MATÉRIAUX PREVOST	1 192,09 \$
202000533 (I)	TECHNOLOGIES CDWare INC.	149,18 \$
202000534 (I)	L'EXCELLENCE AGRIDUSTRIE	2 897,37 \$
202000535 (I)	JONATHAN DUCHARME	69,90 \$
202000536 (I)	LOCATION COOKSHIRE INC.	116,41 \$
202000537 (I)	RESSORTS CHARLAND (SHERB.) INC.	2 442,59 \$
202000538 (I)	THERMOSHELL	14 794,51 \$
202000539 (I)	TRANSPORT & REMORQUAGE IMPACT	431,16 \$
202000540 (I)	LE PRO DE LA NIVELEUSE	1 638,16 \$
202000541 (I)	ALEXANDRE LAROCHE	55,02 \$
202000543 (I)	GROUPE DEZIEL INC.	1 632,73 \$
202000546 (I)	LES SERVICES EXP INC.	1 724,63 \$
202000547 (I)	INFOTECH	17 592,18 \$
202000548 (I)	BULWER COMMUNITY CENTER	2 231,08 \$
202000549 (I)	ALAIN CARRIER	259,15 \$
202000550 (I)	MÉLANIE ST-PIERRE	516,41 \$
202000551 (I)	MINISTRE DES FINANCES	117,00 \$
202000552 (I)	FINANCIÈRE MANUVIE	11 785,96 \$
202000553 (I)	Andrée Gagnon	200,00 \$
202000567 (I)	MINISTRE DES FINANCES	117,00 \$
202000568 (I)	FANNIE POTHIER	100,00 \$
202000569 (I)	STZ DIESEL INC.	3 273,50 \$
202000570 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	864,21 \$
202000571 (I)	JASMIN LEVESQUE	496,43 \$
202000573 (I)	CROIX-ROUGE CANADIENNE, QUEBEC	867,20 \$
202000574 (I)	GARAGE MARTIN DUSSEULT	1 494,67 \$
202000576 (I)	CHRISTOPHER MAGUIRE	479,98 \$
202000577 (I)	IPL INC.	146 833,41 \$
202000578 (I)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	14 583,41 \$
202000579 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	34 505,12 \$
202000581 (I)	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	20 781,73 \$
202000582 (I)	MARYLIN GAULIN	114,98 \$
202000583 (I)	BLANCHETTE JOCELYN	809,96 \$
202000584 (I)	CARREFOUR PLUS L.S.D.	1 366,42 \$
202000585 (I)	CARREFOUR PLUS L.S.D.	2 187,87 \$

Total : 527 868,94 \$

Grand total : 634 616,99 \$

Liste des chèques annulés

202000428	GROUPE DEZIEL INC.	1 632,69 \$
202000448	JEAN-GUY FAUCHER	57,60 \$
202000506	YANNICK CRETE	39,06 \$
202000542	GROUPE DEZIEL INC.	1 632,69 \$
202000544	JEAN-GUY FAUCHER	57,60 \$
202000555	YANICK ROYER	39,06 \$

202000572	CHRISTOPHER MAGUIRE	347,99 \$
202000575	CHRISTOPHER MAGUIRE	347,99 \$

Proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu que le directeur général / secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes du mois de la Ville de Cookshire-Eaton tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M) Varia

Aucun.

N) Période de questions.

Considérant la fermeture au public des séances du conseil municipal telle qu'édictée par les mesures gouvernementales pour la COVID-19 et suivant les recommandations de la FQM et l'UMQ, la publication sur les deux sites internet de la Ville du présent ordre de jour a été faite le mardi 31 mars 2020, afin d'informer les citoyens et les inviter à soumettre leur questionnement préalablement à la présente séance.

Aucune question à répondre en l'occurrence.

O) Levée de la séance.

Résolution 2020-05-7373

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que la séance soit levée à 20h40

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sylvie Lapointe
Mairesse

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier